Coût moyen des sinistres Tempête-Grêle-Neige des particuliers par département cumulé sur la période 1987-2024

Fiche indicateur ONRN

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1.4	Octobre 2020	Mise à jour - Cumul sur la période 1987-2018
1.5	Octobre 2021	Mise à jour - Cumul sur la période 1987-2019
1.6	Avril 2022	Mise à jour – Cumul sur la période 1987-2020
1.7	Juillet 2023	Mise à jour – Cumul sur la période 1987-2021
1.8	Novembre 2023	Mise à jour – Cumul sur la période 1987-2022
1.9	Avril 2025	Mise à jour – Cumul sur la période 1987-2023
1.10	Octobre 2026	Mise à jour – Cumul sur la période 1987-2024

Affaire suivie par
mrn@mrn.asso.fr statdom@franceassureurs.fr bipcp.srnh.dgpr@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Mission Risques Naturels

SOMMAIRE

1. DEFINITION 4
2. PERTINENCE ET ECHELLE D'UTILISATION 4
3. DONNEES MOBILISEES ET METHODES 4
4. LIMITES ET PRECAUTIONS 4
 a. Données 4
 b. Méthode 5
 c. Usage 5
5. RESULTATS 5
6. EXEMPLE D'UTILISATION 5
7. LIENS AVEC D'AUTRES ANALYSES 5
8. CONTACT 5
9. CARTE 6

1. Définition

Cet indicateur recouvre les coûts moyens des sinistres indemnisés par les assureurs au titre des garanties Tempête- Grêle-Poids de la neige (TGN) sur bâtiments incluses dans les contrats multirisque habitation et pour la France métropolitaine. Cet indicateur ne concerne que les biens assurés autres que les véhicules terrestres à moteur.
Le coût moyen des sinistres est le rapport entre la charge des sinistres et le nombre de dossiers indemnisés dans le département, il est exprimé en euros.

2. Pertinence et échelle d'utilisation

L'échelle pertinente de lecture, d'interprétation et d'utilisation de cet indicateur est l'échelle nationale. Le nombre et la charge des sinistres entrant dans le calcul du coût moyen incluent les dommages causés au bâti par le vent, les chutes de grêle et le poids de la neige. Il n'est pas possible de distinguer ces trois périls à l'échelle départementale.

3. Données mobilisées et méthodes

Les données sinistres qui servent à la production de cet indicateur sont collectées annuellement par la France Assureurs auprès de ses adhérents sous des formats agrégés au niveau départemental. Une fois collectées, les données des sociétés ayant répondu pour l'exercice en cours sont intégrées dans la base de données historique de France Assureurs qui couvre les exercices 1987 à 2024.
A partir de cette base sont extraites pour chaque exercice les données des sociétés ayant renseigné simultanément le nombre de sinistres indemnisés et la charge correspondante. Le nombre et la charge des sinistres ainsi obtenus sont ensuite agrégés au niveau départemental pour chaque exercice.
Chaque montant annuel de sinistres est ensuite actualisé en euros 2024 sur la base de l'évolution de l'indice FFB (Fédération Française du Bâtiment) du coût de la construction. Le coût moyen cumulé est calculé pour chaque département de France métropolitaine comme le rapport entre la somme des montants de sinistres actualisés et le nombre de sinistres.
Les données servant de base au calcul du coût moyen cumulé sont de plus en plus représentatives de l'ensemble du marché de l'assurance, allant de 25 % à 50 % selon l'ancienneté des exercices. Cette représentativité est relativement homogène par département.

4. Limites et précautions

a. <u>Données</u>

Cet indicateur est calculé à partir de l'échantillon des données brutes transmises par les sociétés et disponibles à la date de leur production. La représentativité étant au mieux à ce jour de 50% du marché, le coût moyen ainsi calculé ne reflète donc pas l'exacte réalité de la sinistralité.
La charge des sinistres entrant dans le calcul de l'indicateur résulte de la somme des paiements et des provisions, s'entend franchise déduite. La plus ou moins grande proportion de provisions augmente l'imprécision de l'indicateur. Cet indicateur ne couvre pas l'Outre-Mer.

b. Méthode

L'indicateur retenu est le coût moyen cumulé sur plusieurs années et non la moyenne des coûts moyens annuels de ces mêmes années. La représentativité de la base de données étant en augmentation ces dernières années, il s'ensuit que le coût moyen cumulé traduit davantage les résultats de la sinistralité récente au détriment de la sinistralité la plus ancienne.

c. Usage

L'indicateur calculé traduit principalement le coût moyen d'un sinistre tempête. En effet, au niveau national, les indemnités versées suite à des dégâts provoqués par le vent sont largement majoritaires puisqu'elles représentent plus des deux tiers des montants indemnisés par les assureurs tandis que les sinistres dus au poids de la neige et à la grêle sont beaucoup plus rares mais plus coûteux en moyenne. Néanmoins, ces proportions peuvent être sensiblement différentes au niveau départemental et pour certaines années.
Cet indicateur est le reflet pour chaque département du coût moyen des sinistres TGN indemnisés par les assureurs. Il est net de franchise et ne prend pas en compte le coût des dommages non assurés.

5. Résultats

Le coût moyen départemental cumulé 1987-2024 s'établit :

- à 1 834 € au minimum
- à 5 934 € au maximum
- à 2 918 € pour la valeur moyenne
- à 2 843 € pour la valeur médiane
- à 660 € pour l'écart-type

6. Exemple d'utilisation

Identifier la gravité moyenne d'un sinistre TGN assuré pour chaque département et effectuer des comparaisons entre eux.

7. Liens avec d'autres analyses

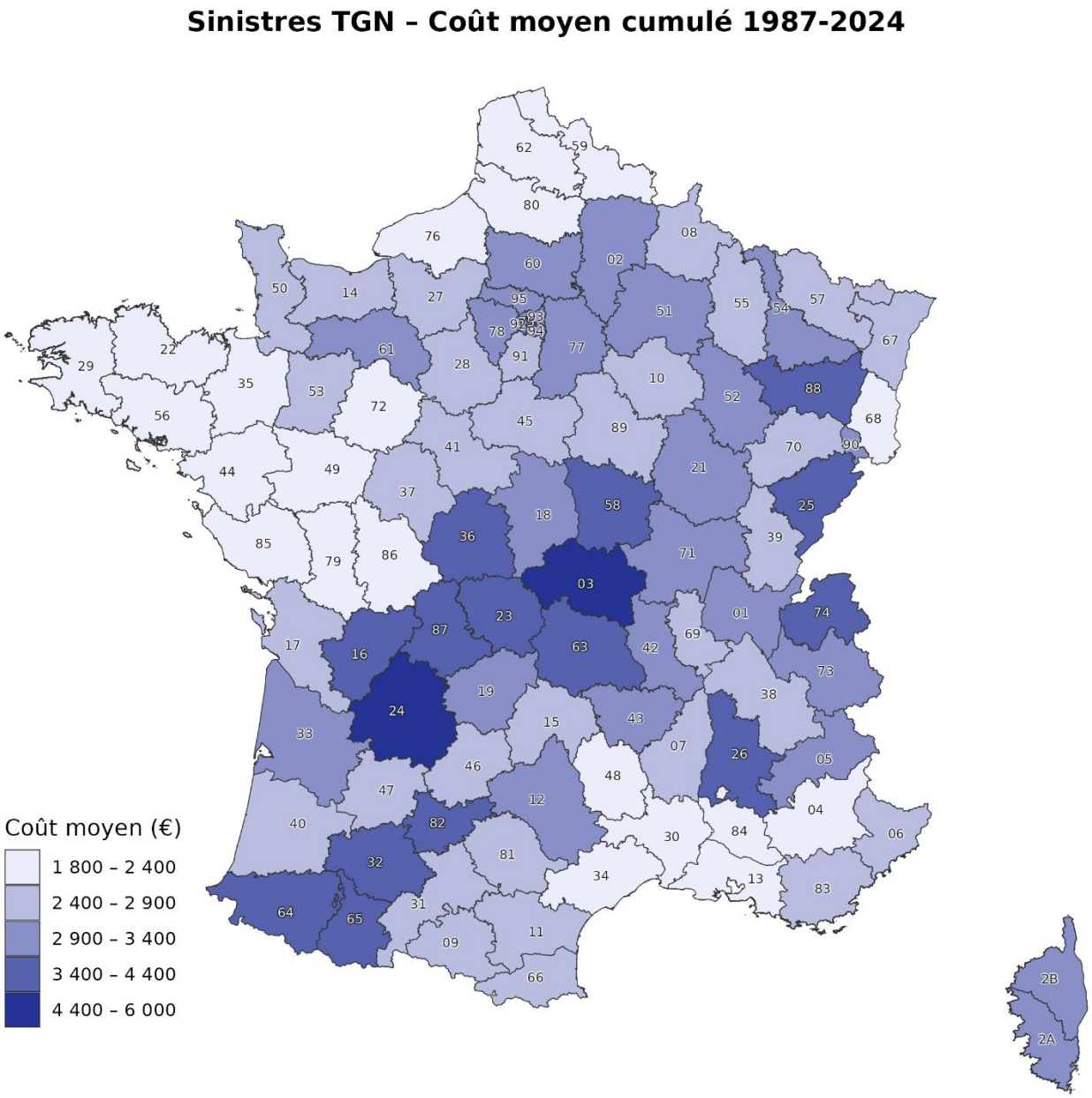
Fréquence des sinistres TGN des particuliers par département cumulée sur la période 1987-2024.

8. Contact

France Assureurs
26 Boulevard Hausmann
75009 Paris
statdom@franceassureurs.fr

Mission Risques Naturels
26 Boulevard Hausmann
75009 Paris
mrn@mrn.asso.fr

9. Carte



Source : France Assureurs, traitements MRN

Date de rédaction de la fiche

Octobre 2026